COUR SUPÉRIEURE

(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-001442-256

DATE : le 16 mars 2026

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE MARTIN F. SHEEHAN, J.C.S.

N. S.
Demanderesse
c.
DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE (BAS-SAINT-LAURENT) ET AL.
Défenderesses

ORDONNANCE DE DÉSIGNATION
(Article 572 du *Code de procédure civile*)

---

[1] **CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation d'exercer une action collective;

[2] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un juge pour assurer la gestion particulière de l'instance, entendre toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective et en disposer;

[3] **CONSIDÉRANT** que le soussigné a dûment été désigné par la juge en chef Marie-Anne Paquette en vertu de l'article 68 du *Code de procédure civile*, pour exercer les pouvoirs prévus à l'article 572 du *Code de procédure civile* afin de désigner un juge pour assurer la gestion particulière de l'instance;

POUR CES MOTIFS :

[4] **JE DÉSIGNE** l'honorable Catherine Martel pour toute la procédure relative à la demande d'autorisation d'exercer l'action collective, pour disposer de celle-ci et, le cas échéant, assurer la gestion particulière de l'action collective, et ce, jusqu'à ce que la déclaration commune de dossier complet soit produite;

[5] **SANS FRAIS DE JUSTICE**.

Martin Sheehan

Signature numérique de Martin Sheehan
Date : 2026.03.16 16:05:11 -04'00'

MARTIN F. SHEEHAN, J.C.S.

JS1699